



Appel aux personnels de catégorie C

Titulaires et non-titulaires

RASSEMBLEMENT NATIONAL LE 27 septembre

La parution le 3 novembre 2011 du décret n°2011-1445 aligne enfin la grille indiciaire des adjoints administratifs principaux de 1ère classe (AAP1) de l'échelle 6 sur celle des adjoints techniques principaux de 1ère classe (ATP1) en créant dans la filière administrative un 8ème échelon à l'INM 430, soit + 14 points par rapport au 7ème échelon, indice terminal antérieur.

Cette revalorisation salariale et indiciaire ne répond pas aux besoins des agents, ni à la reconnaissance de leur réelle qualification.

Qui plus est, l'accès à ce 8ème échelon, le gouvernement veut le contingenter pour les adjoints administratifs.

Sur les 1 104 AAP1 du MAAPRAT, ils sont 718 au 7ème échelon, soit 65% des effectifs du grade, dont 132 promouvables (18%) en 2012.

Le MAAPRAT se proposait d'en nommer seulement 40% des promouvables sur 3 ans. Le Budget et la Fonction publique ont trouvé que c'est encore trop et ont proposé entre 20 et 25%. !

Pour l'intersyndicale, le seul pourcentage acceptable c'est 100%. Il représenterait en 2012, environ 100 000 euros, une somme dérisoire au regard des milliards donnés aux banquiers et aux actionnaires.

Par ailleurs, les déroulements de carrière et les grilles indiciaires notamment de la catégorie C sont scandaleusement dérisoires.

Le ministère de la fonction publique a reconnu, lors de l'augmentation obligatoire du SMIC au 1er janvier 2012, qu'il y avait 890 000 fonctionnaires, soit 1 sur 5 dans les trois fonctions publiques, souvent après de nombreuses années de carrière, dont l'indice majoré était inférieur à l'INM 301 correspondant désormais au SMIC situation qui se répercute sur toutes les grilles (INM du 1er échelon de la catégorie B (NES)=1,03 SMIC, INM du 1er échelon de la grille A-type=1,16 SMIC).

L'intersyndicale du MAAPRAT exige :

- Le non contingentement du 8^{ème} échelon ;
- La renégociation des grilles indiciaires de la catégorie C ;
- La titularisation des non-titulaires ;

L'intersyndicale du MAAF se joint aux syndicats CGT-FO-CFDT du MEDDE pour appeler les agents de catégorie C à se mobiliser et à participer au rassemblement national du 27 septembre.